

Recensement agricole 2020

Viticulture et arboriculture sont les principales productions du département

En 2020, la moitié des exploitations du Gard est spécialisée dans la viticulture. L'arboriculture est la deuxième spécialisation agricole. Le nombre d'exploitations du Gard a diminué de 22 % en dix ans entraînant une baisse de la surface agricole utilisée (SAU), du cheptel et du potentiel de production du département. Les micros et petites exploitations restent majoritaires. Les grandes exploitations bien que minoritaires (13 %) sont surreprésentées en comparaison au niveau régional, en lien avec la présence d'exploitations arboricoles. Ces grandes exploitations totalisent 56 % du potentiel de production départemental. Le nombre d'exploitations en agriculture biologique a fortement augmenté en dix ans, ainsi que dans une moindre mesure le nombre d'exploitations en circuit court. Pour un tiers des exploitations concernées par la succession, le devenir de l'exploitation dans les trois prochaines années n'est pas déterminé.

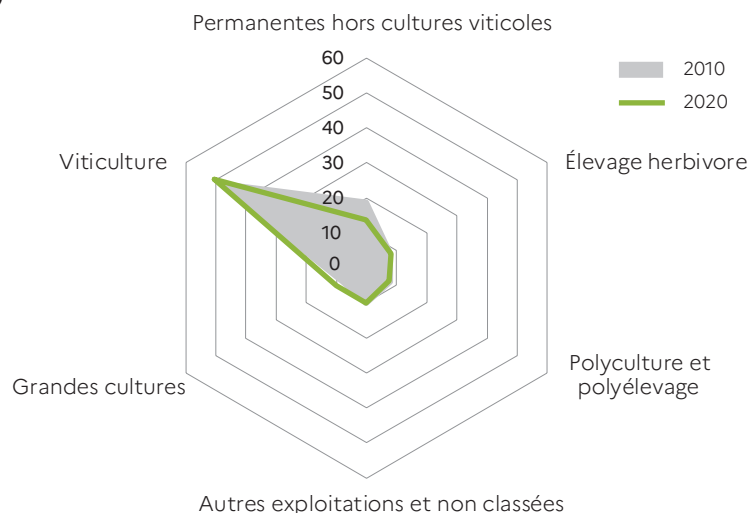
Viticulture et arboriculture : principales orientations productives du Gard

En 2020, le Gard comptabilise 5 300 exploitations agricoles, ce qui représente 8 % de l'ensemble des agriculteurs d'Occitanie. Comme pour les autres départements méditerranéens d'Occitanie, la viticulture est majoritaire dans le Gard. Elle représente 51 % des exploitations du département (2 700 exploitations, figure 1), principalement situées au centre du département sur les zones de garrigues (carte 1). Le département est en revanche davantage diversifié que ses voisins méditerranéens, l'arboriculture y constitue la deuxième orientation agricole, soit 14 % des exploitations

Figure 1

51 % des exploitations gardoises sont viticoles

Répartition des exploitations agricoles selon leur orientation technico-économique (en %)



Champ : Gard, hors structures gérant des packages collectifs

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020



(720 exploitations) souvent localisées dans la vallée du Rhône. Les grandes cultures représentent 10 % des exploitations gardoises (540 exploitations). En fin, on dénombre 8 % d'éleveurs d'herbivores (440 exploitations) et 8 % de polyculteurs – polyéleveurs (400 exploitations) qui s'établissent sur une partie du massif des Cévennes ainsi que dans la plaine du Rhône et en Petite Camargue.

Le nombre d'exploitations agricoles du Gard a diminué de 21 % (soit – 1 400 exploitations) entre 2010 et 2020, davantage que l'évolution démographique observée pour l'ensemble des agriculteurs d'Occitanie (- 18 %). Ces évolutions démographiques diffèrent d'une orientation agricole à l'autre : le nombre de viticulteurs baisse de 16 %, celui des arboriculteurs de 43 %, celui des grandes cultures augmente de 2 %.

Baisse des surfaces en céréales entre 2010 et 2020

En 2020, la surface agricole utilisée (SAU) totale des exploitations du Gard atteint 162 100 ha. Elle est principalement composée de prairies (38 %), de vignes (34 %) et de céréales (11 %). Le département est également le premier producteur de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM, ex : lavande, lavandin ou thym) d'Occitanie et cumule 30 % des surfaces régionales de ces cultures (soit 660 ha). Entre 2010 et 2020, la SAU départementale¹ diminue de 16 600 ha soit une baisse de 14 %. Cette baisse est essentiellement due à celle des surfaces en céréales (- 15 800 ha), en partie compensée par la hausse des fourrages annuels (+2 100 ha) et des légumes frais (+1 200 ha).

Le cheptel gardois comptabilise au total 27 800 unités gros bétail (UGB) détenues par 880 éleveurs en 2020. Il est essentiellement constitué d'herbivores allaitants, notamment de bovins (39 % des UGB, dont 3 800 vaches allaitantes), d'ovins (28 % des UGB dont 26 700 brebis allaitantes), d'équins

(12 % des UGB, soit 3 100 chevaux). Les volailles représentent 12 % des UGB du département (dont 234 700 poulets de chair). Le cheptel départemental total baisse de 22 %, en lien avec la baisse du cheptel de volailles (- 5 000 UGB) et de bovins (- 1 400 UGB).

Une sur-représentativité des grandes exploitations

Le Gard, comme l'ensemble de l'Occitanie, est principalement composé d'exploitations de micro et petite taille économique, c'est-à-dire dont le potentiel de production brute standard (PBS) est inférieur à 100 000 euros annuels. Ces 3 400 exploitations de micro et petite taille économique représentent 65 % des exploitations du département. En revanche, les exploitations de grande taille économique, bien que minoritaires (680 exploitations), sont surreprésentées dans le département. Elles représentent 13 % de l'ensemble des exploitations du Gard contre 7 % en Occitanie, notamment grâce à la présence dans le département d'exploitations arboricoles dont le potentiel de production moyen est plus élevé. Le nombre de micros et petites exploitations diminue respectivement de 28 % et 19 % entre 2010 et 2020 (figure 2). Les exploitations

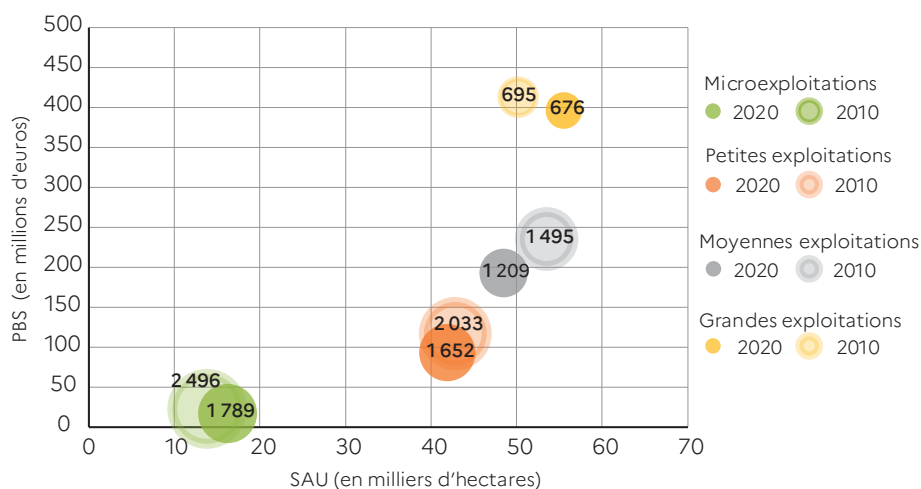
de grande taille économique sont en léger recul (- 2 %).

Les grandes exploitations totalisent 56 % du potentiel de production départemental

Le potentiel de production agricole gardois baisse de 11 % (- 89 M €) du fait de l'érosion du nombre d'agriculteurs entre 2010 et 2020 et de la baisse de la SAU départementale.

La concentration des surfaces et de la production agricole se poursuit, associée à une baisse plus rapide du nombre d'exploitations que celle de la SAU et du potentiel de production départemental. À l'échelle des exploitations, le potentiel de production moyen a augmenté de 12 % entre 2010 et 2020, passant de 117 300 à 131 400 euros annuels par exploitation. De façon identique, la SAU individuelle moyenne progresse de 25 % pour atteindre 30 ha en 2020. Ce phénomène de concentration s'observe pour les exploitations de micro et moyenne taille économique. À l'inverse, les exploitations de petite et grande taille, ont un potentiel de production moyen qui baisse respectivement de 2 % et de 7 % entre 2010 et 2020.

Figure 2
Plus de la moitié du potentiel de production départemental détenu par les grandes exploitations
Nombre d'exploitations, PBS et SAU détenus par les exploitations selon leur taille économique



Champ : Gard, hors structures gérant des pacages collectifs

Note de lecture : En 2020, les 676 grandes exploitations gardoises totalisent une SAU de 55 500 ha et une PBS de 396,1 millions d'euros. En 2010, elles étaient 695 et détenaient une SAU de 50 200 ha et une PBS totale de 412,5 millions d'euros.

Les disques sont proportionnels au nombre d'exploitations.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

¹ SAU hors surfaces en prairies

En 2020, les grandes exploitations représentent 13 % du total des exploitations gardoises, 34 % de la SAU du département et 56 % du potentiel de production (PBS) gardois.

La main d'œuvre agricole totale a baissé de 4 700 actifs et 136 ETP entre 2010 et 2020

En 2020, 21 900 actifs travaillent dans les exploitations agricoles gardoises (figure 3), ce qui représente en volume 10 300 équivalents temps plein (ETP). Les saisonniers et salariés occasionnels constituent la plus grande part de cette main d'œuvre départementale en nombre d'actifs (12 000 actifs, soit 55 % des actifs agricoles du département) et 29 % des ETP départementaux (soit 3 000 ETP). À l'inverse, les chefs d'exploitations et coexploitants composent 28 % des actifs agricoles gardois (6 100 actifs) mais 43 % des ETP (soit 4 500 ETP).

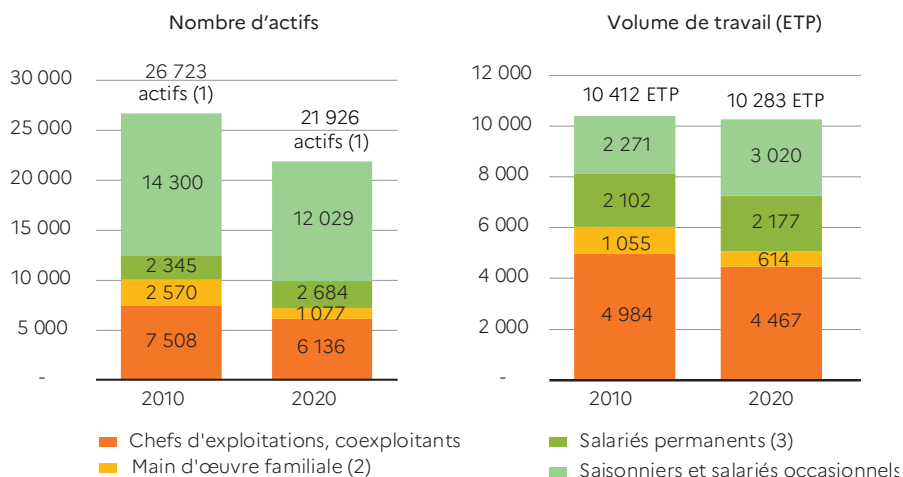
Cette structure de la répartition du travail agricole est caractéristique des départements à dominante viticole. L'emploi salarié agricole y est essentiellement constitué de saisonniers, avec des contrats très courts, permettant de répondre aux besoins accrus de personnel agricole lors des pics d'activité (vendanges, taille, etc.).

Entre 2010 et 2020, la main d'œuvre a baissé de 18 % en nombre d'actifs (- 4 800 actifs) mais s'est maintenue en équivalent temps plein (- 140 ETP, soit -1 %). La baisse du nombre de saisonniers et de salariés occasionnels (- 2 200 actifs) explique en partie l'évolution du nombre d'actifs. Le volume de travail de cette catégorie a en revanche augmenté (+ 750 ETP), signe d'un allongement des temps de travail par actif. L'agrandissement des exploitations, mais aussi l'impact de la situation sanitaire liée à la Covid en 2020, pourraient expliquer en partie ces évolutions.

Forte progression des exploitations en agriculture biologique

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles certifiées en agriculture biologique ou en cours de

Figure 3
Baisse du nombre d'actifs mais maintien du volume de travail des exploitations agricoles du Gard
Nombre d'actifs et d'ETP par catégorie d'emploi en 2010 et 2020



Champ : Gard, hors structures gérant des pacages collectifs

(1) Hors prestations de services : ETA, CUMA, autres prestations

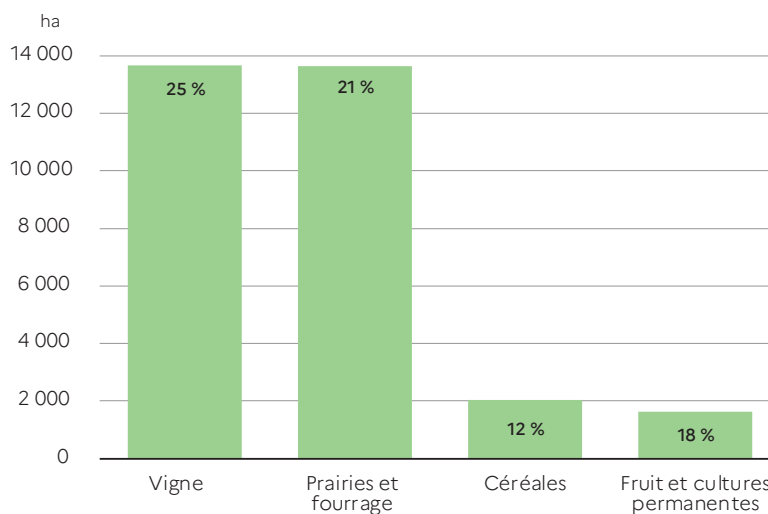
(2) Membres de la famille travaillant de manière permanente (au moins 8 mois sur l'année à temps partiel ou à temps complet), hors coexploitants ou associés actifs familiaux

(3) Hors famille

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 4
Vignes, prairies et fourrages sont les principales surfaces gardoises cultivées en bio

Surfaces en AB ou en conversion et proportion de bio par type de culture en 2020,



Champ : Gard, hors structures gérant des pacages collectifs

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

certification a été multiplié par 2,2 pour atteindre 1 230 exploitations et représenter 23 % des exploitations gardoises. En 2020, les principales surfaces en bio ou en conversion du département sont les surfaces en vigne, pour lesquelles 25 % de la SAU est en bio ou en conversion soit 13 700 ha au total (figure 4). 13 700 ha de prairies et de surfaces fourragères possèdent également la certification ou sont en conversion ce qui représente 21 % des

surfaces départementales pour cette culture.

Un peu plus de la moitié des exploitations du Gard (2 900 exp., soit 55 %) produisent sous d'autres signes officiels de qualité en 2020, notamment sous indication géographique protégée (IGP) ou appellation d'origine contrôlée / protégée (AOC / AOP). Ce sont principalement des viticulteurs (80 %) ou des arboriculteurs (11 %),

qui commercialisent en moyenne respectivement 46 % et 27 % de leur production sous ces signes officiels de qualité.

Hausse de la valorisation en circuits courts²

En 2020, une exploitation agricole du Gard sur trois s'inscrit dans une démarche de circuits courts. L'arboriculture est la principale orientation productive valorisant en circuits courts, soit 580 exploitations concernées, suivie par la viticulture (480 exploitations). Le nombre d'exploitations en circuits courts progresse de 12 % entre 2010 et 2020.

² Les circuits courts sont les circuits de vente directe au consommateur final (dont la vente à la ferme), ou avec un seul intermédiaire entre l'exploitation agricole et le consommateur final. La vente avec un seul intermédiaire concerne par exemple la vente à un commerçant détaillant, aux GMS, à la restauration privée ou collective.

Parmi ces exploitations valorisant en circuits courts, 1 280 pratiquent la vente directe de leurs produits agricoles.

Transformation à la ferme et diversification

1 550 exploitations pratiquent une activité de diversification ou de transformation de produits agricoles à la ferme en 2020, ce qui représente 29 % de l'ensemble des agriculteurs du département. Les principales activités de diversification citées par les agriculteurs du Gard sont la vinification à la ferme (450 exploitations), le travail à façon (370 exploitations), ainsi que la production d'huile d'olive (240 exploitations).

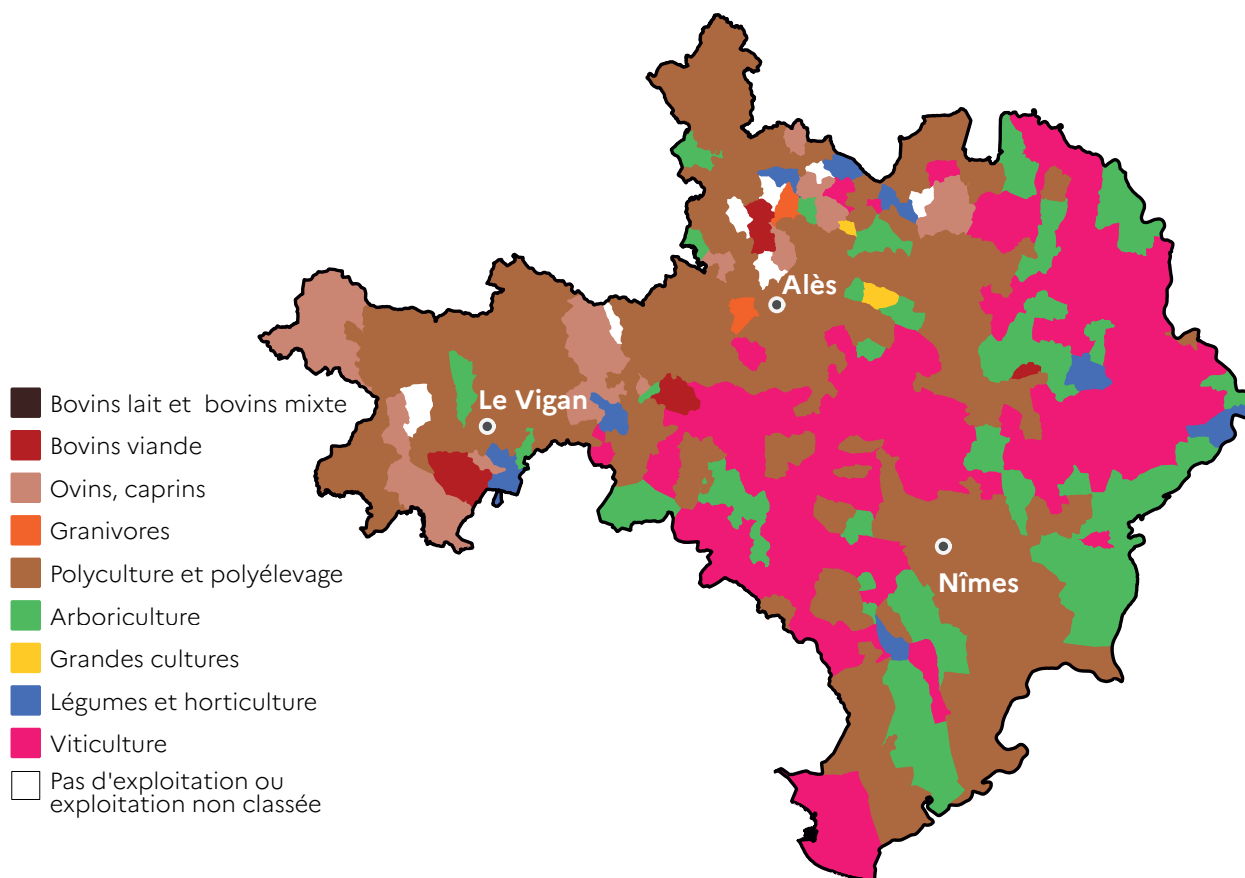
exploitations agricoles du département. Questionnés sur le devenir de leur exploitation dans les trois prochaines années, 37 % des chefs d'exploitations considèrent que le départ du chef ou coexploitant n'est pas envisagé dans l'immédiat. Dans 23 % des cas, l'exploitation serait reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers. Dans 7 % des cas l'exploitation disparaîtrait soit au profit de l'agrandissement d'une autre exploitation, soit pour un usage non agricole des terres. Enfin pour 33 % des exploitations dont l'exploitant a plus de 60 ans, celui-ci indique ne pas savoir quel sera le devenir de l'exploitation dans les trois prochaines années.

Devenir des exploitants

En 2020, 1 660 exploitations ont un chef d'exploitation âgé de plus de 60 ans, ce qui représente 31 % des

Carte 1

Orientations technico-économiques principales des communes du Gard en 2020



Sources : ©IGN BDCARTO© IGN ROUTES 500 ®Données Agreste Recensement agricole 2020®Protocole IGN/MAAF 2011

Tableau 1
Le recensement agricole en quelques chiffres dans le Gard

| | 2010 | 2020 | Évolution 2020/2010 |
|---|---------|----------|------------------------|
| Nombre total d'exploitations | 6 719 | 5 326 | -20,7% |
| SAU totale (ha) | 160 415 | 162 108 | 1,1% |
| SAU moyenne (ha) | 23,9 | 30,4 | 27,5% |
| PBS totale (k€) | 788 273 | 699 660 | -11,2% |
| Total UGB | 35 768 | 27 773 | -22,4% |
| Travail total (ETP) | 10 412 | 10 283,0 | -1,2% |
| Nombre de chefs d'exploitation ¹ | 7 508 | 6 136 | -18,3% |
| <i>dont femmes</i> | 28% | 27% | -1 point |
| Âge moyen des chefs d'exploitation ¹ | 52 | 53 | +1 an |

1- chefs d'exploitations, coexploitants

Champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes

Source : Agreste - recensements agricoles 2010 et 2020

Tableau 2
Orientations technico-économique (OTEX) dans le Gard

| | Exploitations | | SAU (ha) | | UGB | | ETP | | PBS (k€) |
|---|---------------|--------------|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| | 2010 | 2020 | 2010 | 2020 | 2010 | 2020 | 2010 | 2020 | 2020 |
| Céréales et/ou oléoprotéagineux | 363 | 168 | 17 302 | 10 646 | 208 | 129 | 320 | 158 | 7 580 |
| Autres grandes cultures | 158 | 361 | 5 135 | 11 185 | 12 | 248 | 211 | 377 | 30 956 |
| Légumes ou champignons | 364 | 339 | 1 874 | 2 375 | 66 | 66 | 753 | 867 | 47 242 |
| Fleurs et/ou horticulture diverse | 160 | 119 | 1 546 | 2 167 | 24 | 18 | 508 | 415 | 38 135 |
| Viticulture | 3 214 | 2 696 | 63 545 | 63 280 | 462 | 688 | 4 222 | 4 253 | 331 819 |
| Fruits ou autres cultures permanentes | 1 260 | 723 | 17 980 | 14 995 | 408 | 195 | 2 595 | 2 682 | 161 421 |
| Bovins lait | s | s | s | s | s | s | s | s | s |
| Bovins viande | 106 | 102 | 13 169 | 11 352 | 10 829 | 8 754 | 138 | 123 | 6 169 |
| Bovins mixtes | s | s | s | 396 | s | 383 | s | s | 270 |
| Ovins ou caprins | 225 | 211 | 18 145 | 23 043 | 8 291 | 8 437 | 344 | 344 | 11 245 |
| Équidés et/ou autres herbivores | 190 | 118 | 4 425 | 6 151 | 3 394 | 2 755 | 244 | 134 | 3 120 |
| Porcins | 5 | 7 | 11 | s | 496 | 179 | 4 | 14 | 156 |
| Volailles | 63 | 36 | 793 | 759 | 8 015 | 3 234 | 104 | 68 | 4 180 |
| Combinaisons de granivores (porcins, volailles) | 27 | 7 | 295 | 152 | 540 | 188 | 55 | 11 | 293 |
| Polyculture et/ou polyélevage | 517 | 400 | 15 558 | 15 280 | 2 917 | 2 464 | 885 | 813 | 57 029 |
| Non classées | 63 | 33 | 525 | 257 | 0 | s | 25 | 16 | s |
| Total exploitations | 6 719 | 5 326 | 160 415 | 162 108 | 35 768 | 27 773 | 10 412 | 10 283 | 699 660 |

Champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes

Source : Agreste - recensements agricoles 2010 et 2020

Encadré Source / Définitions

Réalisé tous les 10 ans, le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

Les structures gérant des pacages collectifs ne sont pas comprises dans le champ de la présente étude.

La production brute standard (PBS)

La PBS, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations.

Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques : « micro » (moins de 25 000 euros de PBS), « petite » (entre 25 000 et 100 000 euros), « moyenne » (entre 100 000 et 250 000 euros) et « grande » (plus de 250 000 euros)

La contribution de chaque culture et cheptel à la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS est généré par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015- 2019.

Un équivalent temps plein (ETP)

Un ETP correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière.

L'unité de gros bétail (UGB)

L'UGB est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. A chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA) et compare les animaux selon leur consommation totale (herbe, fourrage et concentrés). Par exemple, une vache laitière a un coefficient de 1,45 alors qu'une poule pondeuse a un coefficient de 0,014.

La surface agricole utilisée (SAU) dans le recensement de l'agriculture

En 2020, la SAU est établie à partir des données des déclarations PAC en lieu et place de la déclaration de l'agriculteur pour 51 000 exploitations, soit 80 % des exploitations régionales du champ du recensement. Pour les autres exploitations (13 400), les surfaces ont été déclarées directement par l'agriculteur. En 2010, la SAU s'appuyait sur les seules déclarations des agriculteurs, aidés de leur déclaration PAC. Les divergences de nomenclature entre la PAC et le recensement sont particulièrement marquées pour les prairies, les légumineuses fourragères et les fruits et rendent critiques les comparaisons de ces surfaces entre 2010 et 2020. Par ailleurs, les déclarations relatives aux surfaces en herbe peu productives, intégrées dans les surfaces déclarées à la PAC en 2020, ont été moins souvent déclarées en 2010. Il s'agit notamment des landes et des bois pâturés.

Les comparaisons entre les deux recensements sont possibles pour les cultures hors surfaces en herbe et pour les cultures permanentes. En revanche, l'évolution des surfaces en herbe n'est pas interprétable. Du fait de l'importance des surfaces en herbe en Occitanie, les SAU de 2010 et de 2020 ne sont pas comparables.

Principales données - fiche départementale du Gard

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/fiches-des-principales-donnees-departementales-et-regionale-a6674.html>

En savoir plus : consultez le site Agreste.